

conséquence de la mort de cette princesse, la cour a pris hier le deuil pour 21 jours. — Le 7, le vicomte de Vergennes a prêté serment entre les mains du Roi, pour la charge de capitaine-colonel des gardes de la porte de Sa Majesté.

PARIS (le 17 Décembre.) Il paroît un arrêt du conseil d'état du Roi, portant révocation de ceux des 27 & 30 Septembre dernier, concernant la caisse d'escompte. Les administrateurs aiant représenté que par l'attention suivie qu'ils ont eu de faire concourir dans une juste proportion l'extinction successive des billets de la caisse, avec les secours non interrompus qu'ils ont donnés au commerce & aux particuliers, ils se sont mis en état de reprendre leurs paiemens à bureau ouvert, ce qui a déjà eu lieu depuis quelques jours: Que d'ailleurs les examens rigoureux, mais sages, qu'ont fait les députés des actionnaires de la conduite de l'administration, ont rassuré le public & fait connoître la situation solide de leur établissement; & qu'il ne leur restoit en conséquence qu'à supplier le Roi d'accorder à leurs instances la révocation entière & absolue des arrêts du conseil des 27 & 30 Septembre; & de lui donner toute la publicité nécessaire pour effacer les traces de cet événement malheureux. Sa Majesté, après s'être fait rendre compte de la situation de la dite caisse, & avoir reconnu qu'il n'y avoit plus aucun sujet d'inquiétude sur l'exaetitude des paiemens, que le nombre des billets en circula-

tion